



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2010
2. Présentation du bilan financier des grands chantiers de l'Administration des Ponts et Chaussées par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures
3. 6153 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009
 - Rapporteur: Monsieur Félix Braz
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Comptes de l'exercice budgétaire 2009 de la Cour des comptes
 - Rapporteur: M. Félix Eischen
 - Présentation des comptes et adoption d'une résolution
5. Divers

*

Présents: Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
M. Tom Weisgerber, Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. René Biwer, M. Georges Molitor, M. Jean-Paul Portz, Administration des Ponts et Chaussées

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés: Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber, M. Michel Wolter

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2010

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Présentation du bilan financier des grands chantiers de l'Administration des Ponts et Chaussées par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Madame le Président revient brièvement aux discussions menées entre les membres de la Commission et Monsieur le ministre du Développement durable et des Infrastructures au cours de la réunion du 11 octobre 2010 au sujet de la clôture comptable des dépassements de budget inférieurs à 5% du budget prévu, n'imposant pas le dépôt d'un projet de loi en vue de l'obtention d'une rallonge budgétaire.

Elle rappelle que les membres de la Commission s'étaient prononcés en faveur de l'inscription des montants concernés dans la loi budgétaire d'un prochain exercice. Même s'il semblerait que cette piste est également privilégiée par le ministère des Finances, Monsieur le ministre déclare que ce point n'a pas encore été clarifié avec Monsieur le ministre des Finances.

*

Monsieur le ministre présente le bilan financier des grands chantiers de l'Administration des Ponts et Chaussées sur base d'un nouveau document (repris en annexe) semblable à celui élaboré par l'Administration des Bâtiments publics. (Il y a lieu de comparer le montant engagé figurant dans la case bleue des montants indexés à celui de l'enveloppe budgétaire (inscrit en haut de la page.)

Route du Nord A7 :

Le cas particulier de la Route du Nord a déjà été discuté en détail au cours de la réunion du 1^{er} février 2010 et les informations livrées à cette époque sont toujours d'actualité. Une fois le résultat des soumissions en cours connu, les derniers calculs de coûts pourront être intégrés dans un nouveau projet de loi qui devrait être déposé début 2011.

Liaison Micheville :

Il est rappelé que ce projet complexe comporte trois phases dont la première fait l'objet de la loi du 5 août 2005 et la deuxième de la loi du 28 juillet 2008. Le troisième projet de loi portant sur la dernière phase du projet est en préparation.

Les travaux relatifs au premier projet de loi (première phase) sont presque terminés. Au cours de la réunion du 19 janvier 2009, les membres de la Commission avaient été informés du fait que le coût des travaux était de 15 millions d'euros en deçà des prévisions. La marge budgétaire ainsi disponible a permis de financer une partie des travaux inscrits dans le deuxième projet de loi. Le coût final des travaux achevés dans le cadre de la loi du 5 août 2005 atteint 98% du budget voté.

Quant à la deuxième phase du projet, le montant de l'adjudication du lot 4 concernant la partie Sud du tunnel s'est avéré plus élevé que prévu. Ces travaux consistent à réaliser le passage sous les voies ferrées CFL Cargo. Afin de ne pas perturber le trafic ferroviaire, la technique choisie est l'autoripage qui consiste à réaliser l'ouvrage complet en marge des voies ferrées, puis de le mettre en place sous les voies par l'action alternée d'une poussée horizontale et d'un terrassement à l'avancement. Pour un ouvrage de cette envergure (20.000 tonnes) la méthode utilisée est une première au Luxembourg. Sa complexité et les risques qu'elle comporte ne sont pas tout à fait prévisibles lors de la planification du projet et expliquent l'augmentation des devis.

Pour cette raison, il est estimé, pour l'instant, que le coût final de la phase 2 atteindra 101,75% du budget voté.

Le chantier de la liaison Micheville rencontre cependant des problèmes plus importants liés à la décontamination du terrain qui sera plus chère que prévu.

Pour rappel, l'exposé des motifs du projet de loi 5845 comportait les informations suivantes :

« L'aspect particulier de la dépollution du site

Le crassier d'Ehlerange:

Le problème de la décontamination du site de Belval a tout au long de la conception et de l'évolution du projet trouvé sa solution dans le plateau du St.-Esprit, situé au Nord du site à proximité de la station d'épuration non loin des premières maisons de la rue du Brill et de la N31 vers Belvaux. Cette décharge existante est constituée de boues de hauts-fourneaux et de résidus provenant des trains de laminage, donc des déchets très nocifs et instables du point de vue géomécanique.

Le projet prévoyait d'évacuer tous les déchets à déplacer dans le cadre du projet de Belval sur ce site à aménager comme une sorte de grande sculpture paysagère faite de palplanches et de végétations, avec une extension vers l'Ouest et vers le Sud de la décharge existante.

Le tracé de la liaison Micheville après avoir contourné la cité Raemerich par le Nord approche le site de Belval en touchant le plateau du St.-Esprit à l'Ouest et traverse ensuite dans la direction Nord-Sud la plate-forme des Hauts-Fourneaux.

La réalisation du projet exige à cet endroit

- *la réalisation d'une paroi étanche de pieux forés permettant de maintenir en place ces boues ainsi que*
- *le déplacement de la partie des boues situées sur notre tracé (280.000 m³) en principe vers le plateau du St.-Esprit.*

Or, la configuration définitive du plateau du St.-Esprit n'était pas faisable et inapte à recevoir toutes les masses contaminées du site et ceci pour les raisons suivantes:

- *présence du Centre Lippmann sur les terrains destinés à recevoir l'extension de la décharge du Plateau du St.-Esprit;*
- *abandon des palplanches du projet d'aménagement du plateau du St.-Esprit au profit d'un talutage beaucoup moins onéreux;*
- *augmentation des masses à stocker;*
- *sous-estimation des quantités de matériaux nécessaires à la stabilisation de la décharge.*

La décontamination du site Belval ne trouvera donc pas sa seule solution avec l'aménagement du plateau du St.-Esprit de sorte qu'un site alternatif a dû être trouvé.

Très vite le crassier d'Ehlerange, en fin d'exploitation et acquis récemment par le Ministère de l'Economie pour l'aménagement d'une zone industrielle nationale, s'est présenté comme solution possible au problème.

Le projet d'aménagement du Ministère de l'Economie prévoit d'ériger des buttes de terres sur les bords de la zone afin de protéger les riverains des nuisances, notamment acoustiques en provenance des activités y liées, de sorte qu'une synergie entre le problème de la décontamination du site Belval et la préparation du crassier d'Ehlerange pour recevoir une zone industrielle nationale paraît raisonnable.

Dès le début, le Ministère de l'Environnement a été impliqué dans cette démarche qui a trouvé son accord de principe. Une étude du bureau Kuegler, chargé par AGORA des études du plateau en question, retient qu'il est possible

- de rendre inerte les matériaux contaminés dont question et d'en faire des matériaux de construction recyclés;*
- d'utiliser ces matériaux pour l'aménagement des remblais de protection du crassier d'Ehlerange afin de recevoir une zone industrielle nationale.*

Le présent projet de loi inclut les frais y relatifs imputables au projet de la liaison Micheville. »

La solution exposée ci-dessus, c'est-à-dire le dépôt et l'utilisation des terres contaminées sur le crassier d'Ehlerange, s'avère à l'heure actuelle toutefois difficilement réalisable, d'une part, en raison des projets d'affectation du site et d'autre part pour des raisons de difficultés d'obtention des autorisations requises à cet effet. Pour cette raison, des alternatives doivent être envisagées.

Parmi ces alternatives, l'une dépend du résultat d'une « phase test » de décontamination de 26.000 m³ de terre contaminée, autorisée par le Département de l'environnement qui évaluera la méthode utilisée en fin de phase. En cas d'évaluation positive à l'issue de la « phase test » qui devrait durer un an environ, la méthode utilisée pourra être appliquée à l'ensemble des terres contaminées. Cette façon de procéder est sujette à une autorisation commodo-incommodo.

Une autre alternative consisterait à enlever les terres contaminées et à les acheminer vers une décharge située en Allemagne. Cette solution paraît d'autant plus pratique qu'il s'avère qu'une partie des volumes de décharge « achetés » par le biais d'un marché public par AGORA Sàrl (société de droit privé créée en octobre 2000 dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat Luxembourgeois et le groupe ArcelorMittal) sont encore disponibles. AGORA détenant encore une partie des terrains sur lesquels la liaison Micheville est réalisée, il serait envisageable de demander à AGORA de prendre en charge leur décontamination avant leur cession à l'Etat. Le recours à cette alternative pose la question de la comptabilisation du prix d'achat des terrains décontaminés, sachant que seul le financement de leur décontamination est prévu dans la loi du 28 juillet 2008.

Une décision finale n'a pas encore prise quant au recours définitif aux différentes alternatives. Monsieur le ministre déclare qu'il tiendra la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire informée de l'avancée des réflexions et que, dès qu'une décision aura été prise, il consultera la Commission afin de trouver une solution à la comptabilisation de son coût.

La Commission demande à Monsieur le ministre de lui communiquer, d'une part, les données relatives à l'accord conclu entre l'ARBED et l'Etat menant à la création de la société AGORA il y a quelques années (apport en terrains, prise en charge des frais de décontamination), et d'autre part, l'ancienne et l'actuelle estimation du coût

d'assainissement des terrains concernés. Monsieur le ministre signale que ces informations ont été livrées dans le cadre des discussions autour du projet de loi portant sur la deuxième phase du projet de liaison Micheville - une version actualisée de ces données sera communiquée aux membres de la Commission.

Contournement de Junglinster:

La procédure d'expropriation d'un terrain sur lequel passe une partie du contournement de Junglinster est en cours. La soumission publique lancée récemment ne concerne pas les travaux sur ce terrain.

Revalorisation du Höhenhof :

Le projet de revalorisation du Höhenhof comporte les deux volets suivants : le remblaiement de la vallée du « Franzosengrund », volet achevé, et la modernisation et l'extension des infrastructures de l'aéroport. Au moment du dépôt du projet de loi relatif à ce projet, le budget estimatif reposait encore sur un avant-projet sommaire.

Il est rappelé, sur base de l'extrait suivant du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2008, que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a déjà été informée des problèmes survenus au niveau du projet de revalorisation du Höhenhof :

« Le niveau fini du tarmac à réaliser sur le toit du remblai technique du Höhenhof et faisant la jonction entre la plate-forme du centre de fret et le parking pour avions devant la nouvelle aérogare diffère de celui des plans initiaux.

Il en découle qu'il faut procéder à un remblaiement d'un volume supérieur à celui initialement prévu. Ces travaux revêtent une certaine urgence. Or, en vertu du calendrier propre à la procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure, le projet de loi afférent ne pourrait être voté que vers la fin de l'année 2009. Il est ainsi proposé que le solde restant d'un montant de quelque 20 millions euros autorisés à titre d'investissements en rapport avec l'extension des aires de stationnement pour avions puisse être affecté partiellement à cette opération supplémentaire de remblaiement.

(...)

La commission unanime approuve cette façon de procéder.»

Un nouveau projet de loi est toujours en préparation; il devra tenir compte des nombreuses contraintes imposées aux travaux réalisés dans l'enceinte d'un aéroport, ainsi que des obligations découlant d'un accord conclu entre le Luxembourg et l'OTAN.

Mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport :

Au cours de la réunion du 19 janvier 2009, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait été informée des faits suivants (extrait du procès-verbal):

« Pour faire face aux deux problèmes exposés, le Ministère propose d'affecter du budget prévu pour les eaux usées (3,7 millions) une part de 3,2 millions à la construction du réservoir d'eau potable et des conduites d'acheminement. Il se trouve en effet que la réalisation de ce projet est prioritaire, dans la mesure où dans ce château d'eau sera aussi stockée l'eau destinée au service d'incendie.

Comme il faudra de toute façon une loi supplémentaire pour réaliser les infrastructures liées à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le Ministère suggère d'intégrer ce volet dans la future loi sur le SIAS.

La Commission approuve cette façon de procéder qui permet d'entamer de suite la construction de l'équipement de sécurité. »

Un nouveau projet de loi est en préparation.

CITA :

Le projet CITA a été réalisé avec 82,77% du budget voté. Les 14,8 millions d'euros restants pourraient être utilisés pour de futures extensions du système. Il serait ainsi envisageable d'équiper les entrées d'autoroute de panneaux d'information sur le trafic afin de permettre aux automobilistes d'éviter de s'engager sur une autoroute en cas d'embouteillages.

Le système CITA dans sa forme actuelle doit remplir deux fonctions, la première consistant à garantir une certaine sécurité sur les autoroutes (détection et intervention rapide en cas d'accidents), l'autre à gérer le trafic (signalisation de problèmes sur l'autoroute). Cette dernière fonction peut encore être perfectionnée notamment par la mise en place de panneaux supplémentaires (voir paragraphe précédent).

*

Monsieur le ministre revient au texte d'une motion portant sur le projet eGo que la Commission a adoptée en septembre 2010, mais laquelle n'a pas encore été déposée en séance publique depuis. Il demande aux membres de la Commission de modifier le dernier point de cette motion en y mentionnant « la tenue d'un marché public conformément à la législation sur les marchés publics ». La Commission accepte de revoir le texte de sa motion; une proposition de texte lui sera soumise au cours de la prochaine réunion.

(Note de la secrétaire : il s'est avéré ultérieurement que le point à modifier ne figurait pas dans le texte de la motion de septembre 2010, mais dans celui de la motion votée en séance publique le 23 mai 2007. Les membres de la Commission ont néanmoins décidé de modifier le texte de leur motion non encore déposée.)

3. 6153 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009

Monsieur le rapporteur présente l'avis du Conseil d'Etat ainsi que le contenu de son rapport. Il souhaiterait qu'à l'avenir le respect des délais prévus dans la procédure d'examen du compte général permette à la Commission d'effectuer une véritable analyse de fond du compte général. Après un échange de vues, les modifications suivantes sont apportées au rapport :

p. 6 – avant-dernier paragraphe : il est précisé que « le calcul des rémunérations... a été effectué par ~~un~~ le nouveau logiciel SAP-HR. ».

p. 8 – dernier paragraphe : les deux dernières phrases suivantes sont supprimées: « *Au cas où le Gouvernement estimait que l'observation de la disposition légale en question présente des difficultés insurmontables, il serait plus approprié d'en envisager la modification. La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire affirme néanmoins clairement sa préférence pour le respect de la disposition légale existante qu'elle juge utile et réalisable.* ».

Le rapport ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Président, le rapporteur est chargé de présenter au cours de la prochaine réunion un projet de motion reprenant les recommandations de la Commission.

4. Comptes de l'exercice budgétaire 2009 de la Cour des comptes
- Rapporteur: M. Félix Eischen
- Présentation des comptes et adoption d'une résolution

Monsieur le rapporteur présente brièvement les comptes de l'exercice budgétaire 2009 de la Cour des comptes ainsi que le contenu d'un projet de résolution.

Les membres de la Commission approuvent le projet de résolution à l'unanimité.

Conformément à l'article 158 du Règlement de la Chambre des Députés, les comptes 2009 de la Cour des comptes seront soumis au vote de la Chambre en séance plénière en même temps que les comptes 2009 de la Chambre des Députés. Ce vote devrait avoir lieu début décembre 2010.

5. Divers

- Sur demande du Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, une réunion jointe entre cette commission et la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire aura lieu le 10 janvier 2011 à 14:30 heures en présence de M. Henri Grethen qui y présentera brièvement le rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2009 et plus en détail le contenu du rapport spécial de la Cour des comptes dont il est l'auteur et dont l'intitulé est le suivant : « L'analyse d'impact dans les institutions européennes: soutient-elle la prise de décision? ».
- La Cour des comptes présentera son rapport spécial concernant la qualité de la planification des recettes fiscales au cours de la réunion du 29 novembre 2010. Au cours de cette même réunion, la Cour présentera de façon condensée le contenu de son rapport spécial sur les associations para-administratives afin que le rapporteur puisse élaborer une conclusion générale à ce sujet et que ce dossier puisse être évacué.
- La réunion du 6 décembre 2010 sera consacrée à l'examen des dernières décisions de passer-outre et aux derniers transferts de crédits communiqués à la Commission.

Luxembourg, le 7 décembre 2010

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur

Annexe:

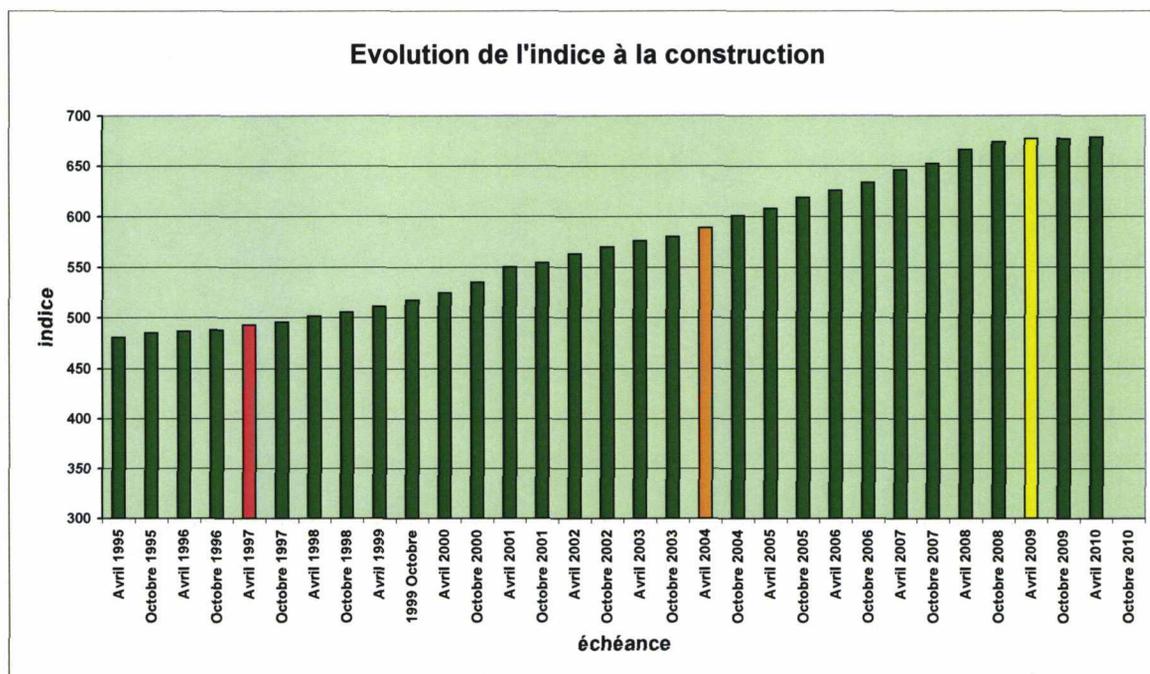
Bilan financier des grands chantiers de l'Administration des Ponts et Chaussées

Route du Nord A7

Première loi du 27 juillet 1997: 366 882 417 €
(indice 492,65)

Deuxième loi du 3 août 2005 :
(indice 588,92) 229 000 000 €
ramené à l'indice 492,65 : 191 565 663 €

Enveloppe budgétaire : 558 448 080 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

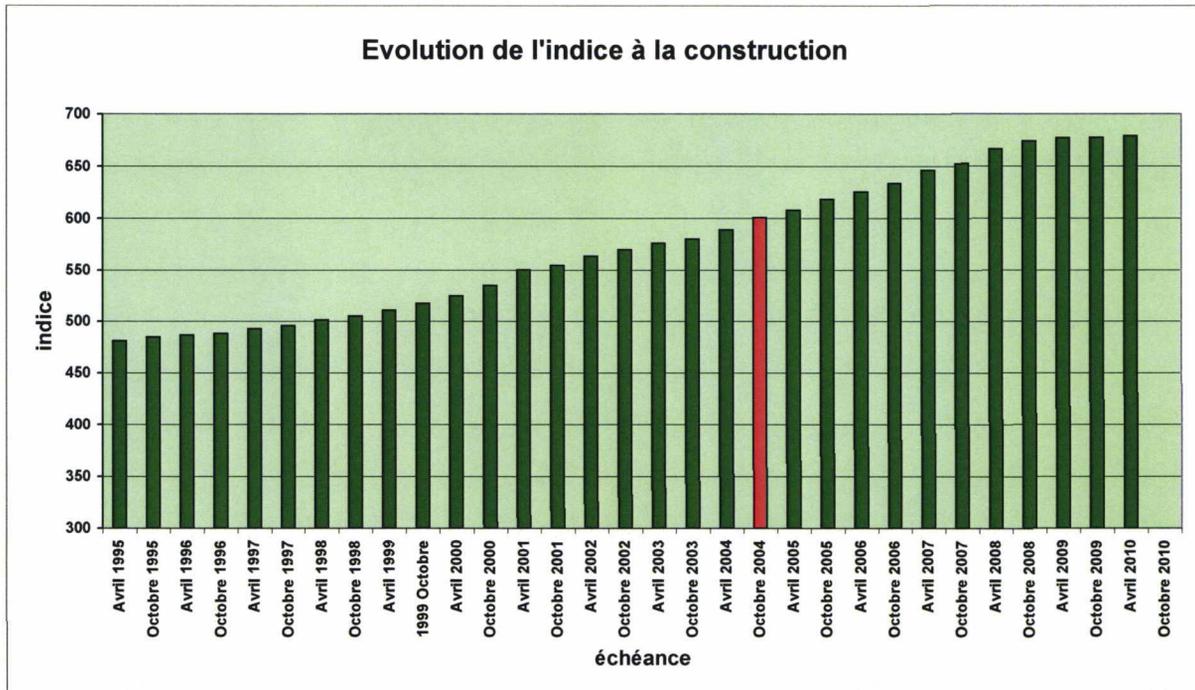
Montants courants	Montant engagé :	616 734 656 €
	Montant liquidé :	507 230 225 €

Montants indexés	Montant engagé :	519 117 888 €
	Montant liquidé :	436 918 657 €

Liaison Micheville

Première loi du 5 août 2005

Enveloppe budgétaire : 76 000 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	65 854 739 €
	Montant liquidé :	52 034 212 €

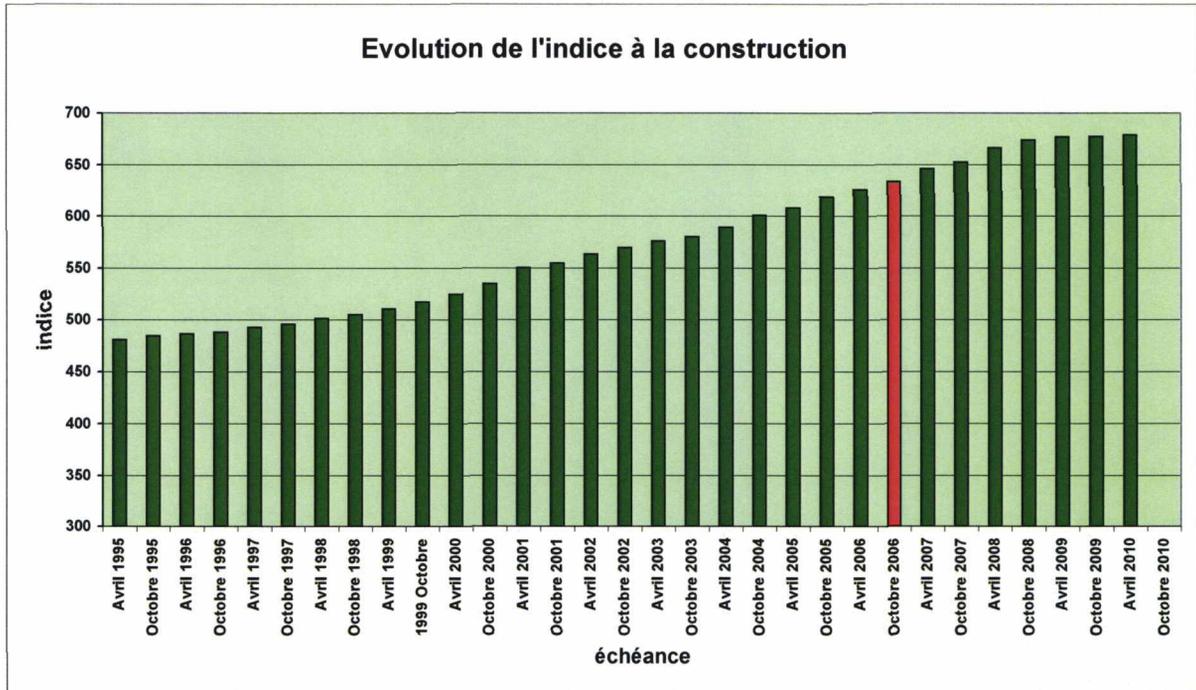
Montants indexés	Montant engagé :	62 021 701 €
	Montant liquidé :	49 458 887 €
	Dépense prévisionnelle restante :	12 441 935 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	74 463 636 €

≤ 100 %	Clôture du chantier :	97,98%
----------------	-----------------------	--------

Contournement de Junglinster

Loi du 18 mars 2008

Enveloppe budgétaire : 59 000 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	11 750 265 €
	Montant liquidé :	2 557 672 €

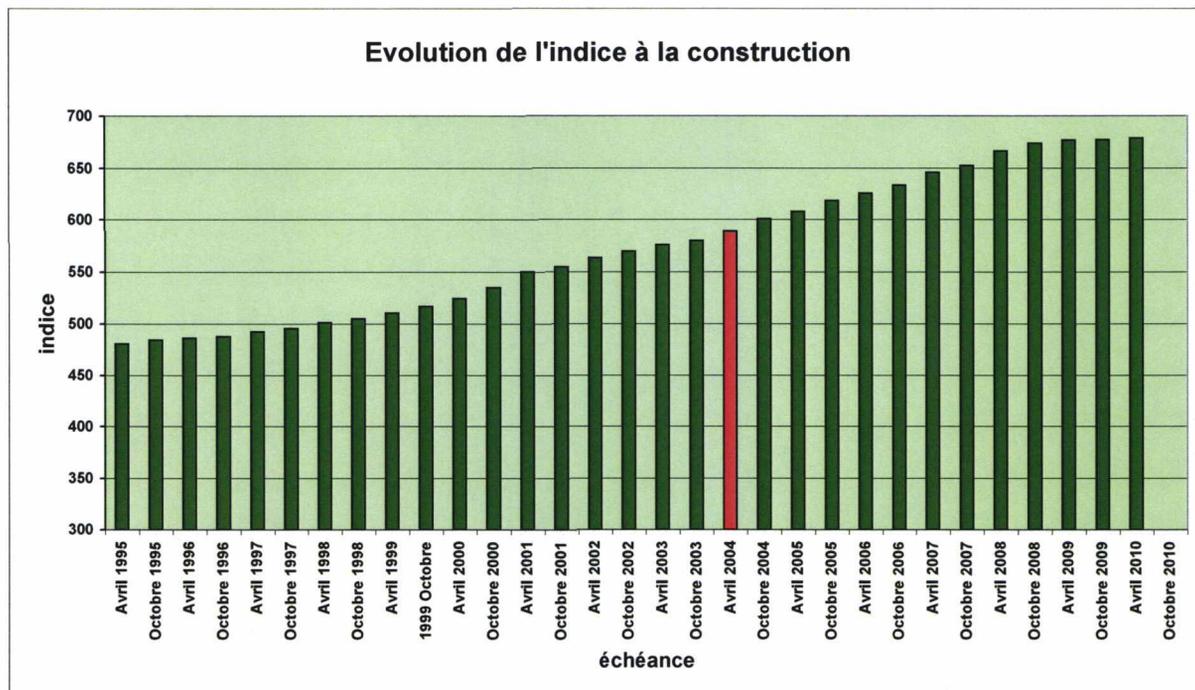
Montants indexés	Montant engagé :	11 091 139 €
	Montant liquidé :	2 468 832 €
	Dépense prévisionnelle restante :	46 975 731 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	58 066 870 €

≤ 100 %	Clôture du chantier :	98,42%
---------	-----------------------	--------

Revalorisation du Höhenhof

Loi du 14 juillet 2005

Enveloppe budgétaire : 61 000 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	31 653 754 €
	Montant liquidé :	24 040 504 €

Montants indexés	Montant engagé :	29 800 665 €
	Montant liquidé :	23 089 798 €
	Dépense prévisionnelle restante : (y compris engagement OTAN)	51 957 466 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	81 758 131 €

> 105 %	Clôture du chantier :	134,03%
-------------------	-----------------------	---------

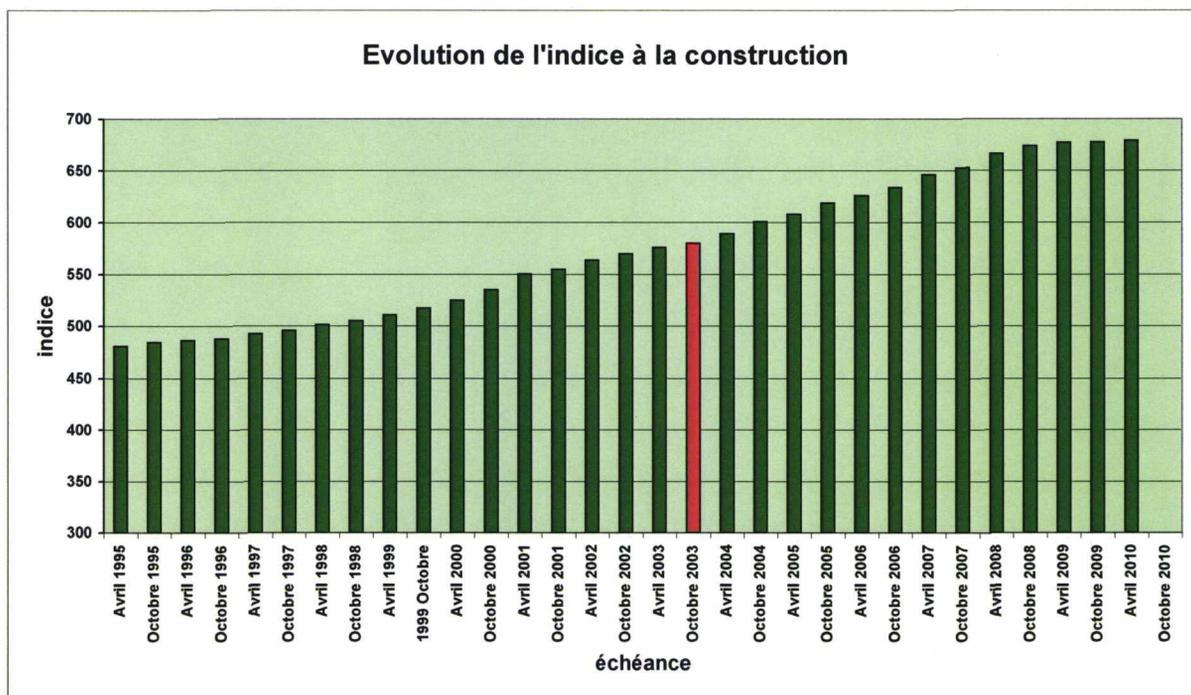
N.B. : Dans sa séance du 15 décembre 2008 la Comexbu a pris acte de la proposition d'utiliser le solde restant de 20 mio € à titre d'investissements en rapport avec l'extension des aires de stationnement pour avions partiellement pour des opérations de remblaiement supplémentaire

Nécessité deuxième loi, devis APD pas encore disponible !

Mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport

Loi du 22 décembre 2004

Enveloppe budgétaire : 58 000 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	22 359 087 €
	Montant liquidé :	20 060 404 €

Montants indexés	Montant engagé :	20 740 181 €
	Montant liquidé :	18 705 566 €
	Dépense prévisionnelle restante :	46 237 716 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	66 977 897 €

> 105 %	Clôture du chantier :	115,48%
-------------------	-----------------------	---------

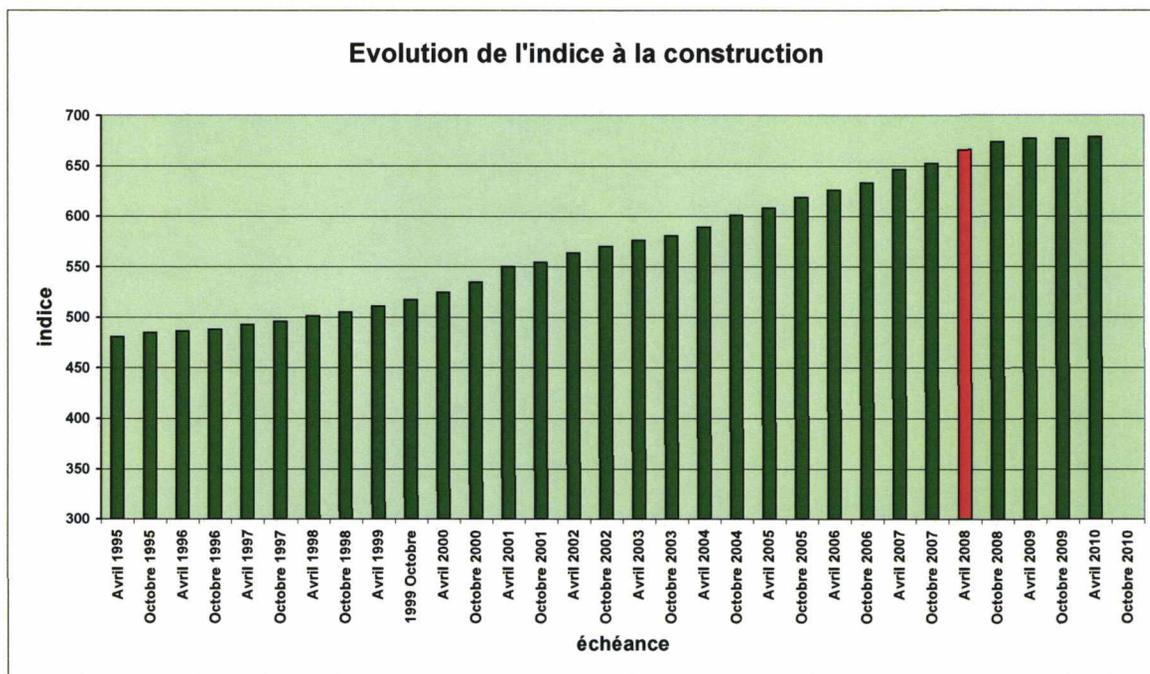
N.B. : Dans sa séance du 19 janvier 2009 la Comexbu a pris acte de la proposition d'utiliser les crédits du poste 5.8 au montant de 3.750.000.- € initialement prévus pour l'extension de la STEP du SIAS pour financer la participation aux conduites d'eau potable et au nouveau réservoir d'eau potable

Nécessité deuxième loi, devis APD pas encore disponible !

Mise en conformité des installations hydroélectriques du Barrage de Rospopt

Loi du 13 mai 2009

Enveloppe budgétaire : 16 100 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	1 531 077 €
	Montant liquidé :	323 984 €

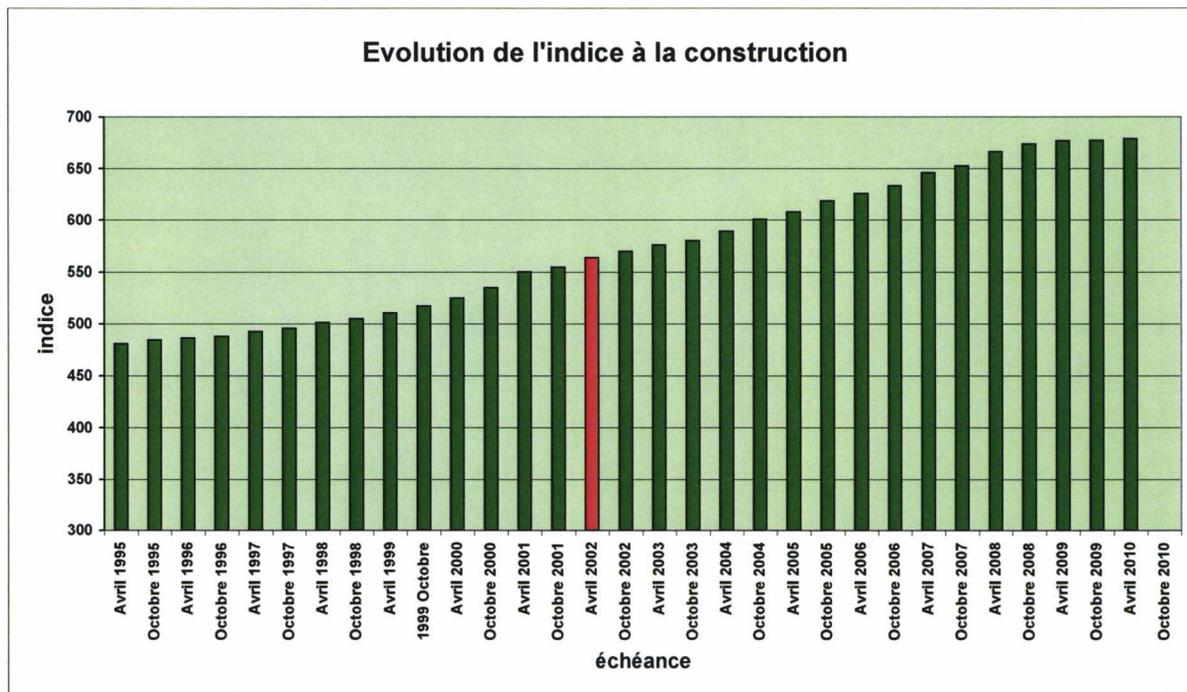
Montants indexés	Montant engagé :	1 512 224 €
	Montant liquidé :	322 074 €
	Dépense prévisionnelle restante :	14 587 776 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	16 100 000 €

≤ 100 %	Clôture du chantier :	100,00%
---------	-----------------------	---------

CITA

Loi du 19 décembre 2003

Enveloppe budgétaire : 85 800 000 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	74 988 712 €
	Montant liquidé :	55 156 476 €

Montants indexés	Montant engagé :	71 013 064 €
	Montant liquidé :	54 173 669 €
	Dépense prévisionnelle restante :	0 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	71 013 064 €

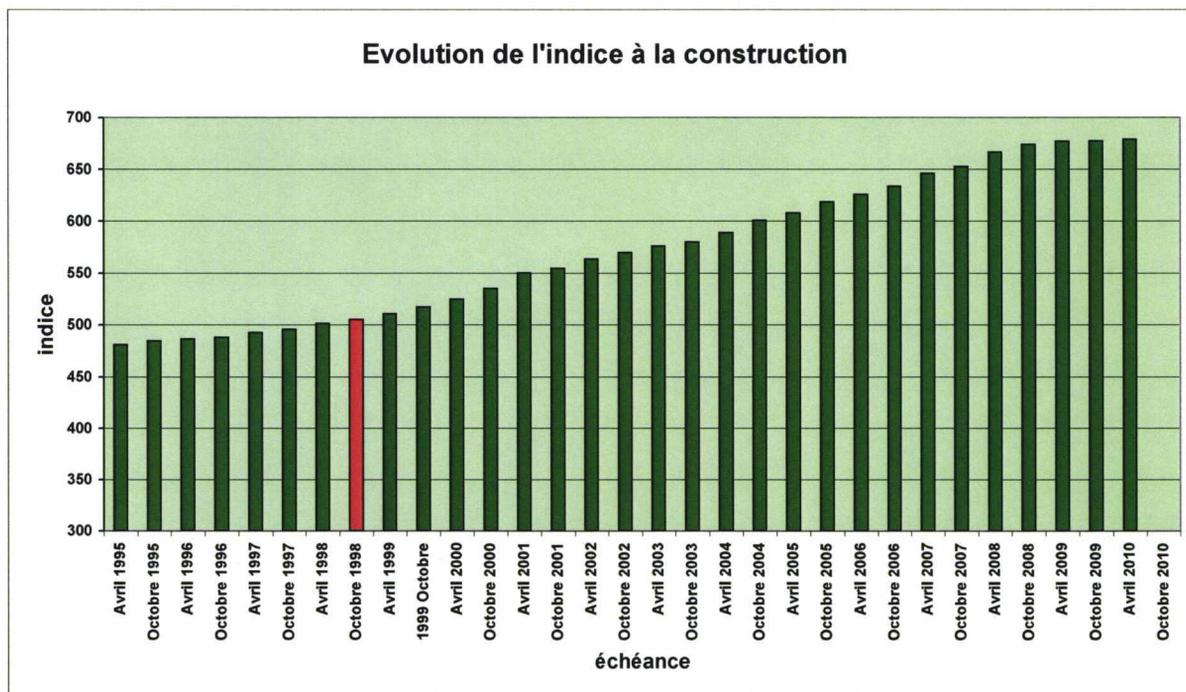
≤ 100 %	Part consommée :	82,77%
---------	------------------	--------

Crédits disponibles pour futures extensions :	14 786 936 €
---	--------------

Réurbanisation du quartier de la Place de l'Etoile

Loi du 10 décembre 1998

Enveloppe budgétaire : 3 842 350 €



Indice à la construction

1995 Avril	480,54
1995 Octobre	484,62
1996 Avril	486,14
1996 Octobre	487,79
1997 Avril	492,65
1997 Octobre	495,62
1998 Avril	501,34
1998 Octobre	505,17
1999 Avril	510,57
1999 Octobre	516,99
2000 Avril	524,53
2000 Octobre	534,95
2001 Avril	550,19
2001 Octobre	554,26
2002 Avril	563,36
2002 Octobre	569,61
2003 Avril	575,85
2003 Octobre	579,98
2004 Avril	588,92
2004 Octobre	600,88
2005 Avril	608,08
2005 Octobre	618,55
2006 Avril	625,70
2006 Octobre	633,42
2007 Avril	646,07
2007 Octobre	652,26
2008 Avril	666,12
2008 Octobre	673,64
2009 Avril	677,02
2009 Octobre	677,18
2010 Avril	678,72

Montants courants	Montant engagé :	3 244 365 €
	Montant liquidé :	1 911 302 €

Montants indexés	Montant engagé :	2 899 704 €
	Montant liquidé :	1 734 020 €
	Dépense prévisionnelle restante :	0 €
	Total de la dépense prévisionnelle :	2 899 704 €

≤ 100 %	Situation actuelle :	75,47%
---------	----------------------	--------

N.B. : PAP modifié : exécution en suspens